

Touraine-Est Vallées : gestion des déchets et risques d'inondations questionnés

Publié le 13/10/2022 à 15:40 | Mis à jour le 13/10/2022 à 15:40



○ Touraine-Est Vallées

Les déchets ménagers sont encore arrivés sur la table des conseillers communautaires, jeudi 6 octobre 2022, lors de la dernière réunion de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées (Tev), qui s'est tenue dans la maison communautaire à Montlouis-sur-Loire. Des déchets dont la facture commence à grimper de manière significative. Un deuxième avenant au contrat initial (11.221.974 € de 2018 à 2024) était au menu concernant la collecte séparative des déchets et assimilés.

Selon la délibération, « un avenant 2 est rendu nécessaire pour des raisons techniques et pour circonstances imprévues. Il comprend la mise en place d'une collecte expérimentale de biodéchets pour 52.581 €, l'ajout d'un prix à la tonne pour le transfert des déchets ménagers vers l'unité de valorisation de Blois (170.500 € pour les deux ans à venir) et la modification de la fréquence d'application de la révision des prix qui seront revus tous les trimestres à cause de l'évolution du prix du carburant. »

Le montant de l'avenant s'élève donc à 223.081 €, poussé par une augmentation de 2 % sur le prix du marché. Il est à noter que la collecte des biodéchets est financée à 80 % par l'Europe. Cependant, la facture des déchets commence à poser problème pour les collectivités comme avait déjà alerté, à plusieurs reprises dans les réunions précédentes, le président de Touraine-Est Vallées, Vincent Morette : *« Nous sommes dans une période compliquée pour les déchets avec des variations régulières. Les fortes hausses commencent à poser problème. Il faudrait un bouclier tarifaire national pour les collectivités. Nous avons tous intérêt à aller dans le même sens. »*

Enfin, sur le même sujet, une autre délibération a été présentée sur le tri des déchets issus de la collecte sélective (poubelle jaune). Le surcoût de tri pour 2023 est estimé à 187.500 €. Le coût de la tonne passe de 142 € à 199 €, soit 40 % d'augmentation. Là encore, les chiffres sont affolants et renforcent un peu plus l'inquiétude de Vincent Morette et des élus.

Révision du plan de prévention des risques d'inondation du Val de Cisse (PPRI). C'est le vice-président, Janick Alary, qui a présenté cette délibération qui concerne les communes de Vouvray et Vernou-sur-Brenne. La deuxième phase de concertation pour le nouveau projet a été finalisée par la préfecture, qui a demandé au conseil communautaire de donner son avis avant l'enquête publique qui aura lieu en octobre-novembre 2022.

Cette question a fait réagir les élus, notamment ceux de Vouvray, par la voix de la maire, Brigitte Pineau. *« Nous n'avons jamais été écoutés et avec ce nouveau plan, nous ne pourrons plus, par exemple, construire dans le centre »,* s'est offusquée la maire. Un élu de cette même commune, Gérard Sérér, s'est demandé *« pourquoi nous demandons l'avis des autres communes ? »* Un avis défavorable a été prononcé sur la question de cet avant-projet de PPRI avec six abstentions, dont celles des élus de Vernou-sur-Brenne.